



Procès-verbal

Conseil municipal du 7 avril 2026

Présents : Maëlle BERTRAND - Frédéric CORDEAU – Gaël DEFONTAINE (présent à partir du point 3) Catherine DESJARDINS - Constance DHORBAIT - Audrey GONNET - Gauthier LECOMTE - Richard MARECHAL - Marc PERRONNET - Francis SOAZANDRY - Julie APRICENA - Georges DE JESUS

Absents :

Audrey JACQUET ayant donné pouvoir à C.DHORBAIT
Johann SAFSAF ayant donné pouvoir à F.CORDEAU
Tiphaine FUSTEC

Secrétaire de séance : Maëlle BERTRAND

Introduction avant le conseil municipal

Fanny LEFRANC précise que la précédente délibération concernant la désignation des délégués au CIT est erronée. Seul un délégué titulaire a été voté alors qu'il doit être suppléé. Monsieur le Maire a rajouté ce point à l'ordre du jour afin d'élire deux personnes.

Approbation du procès-verbal du conseil du 20 mars 2026 :

Mme Apricena Julie indique qu'elle-même ainsi que Mr De Jésus n'ont pas validé le procès-verbal de la séance du 26 février 2026 lors du conseil du 20 mars, contrairement à ce qui est mentionné dans le procès-verbal. Ils se seraient en réalité abstenus.

En conséquence, Mme Apricena Julie et M. De Jésus votent contre l'approbation du procès-verbal du 20 mars 2026.

- **Vote :** 11 pour
2 contre

1) Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le maire propose de nommer 5 membres pour constituer le conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation des 5 membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune.

Il est rappelé que :

- Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire.
- Le Conseil Municipal doit désigner en son sein une partie des membres du conseil d'administration.
- Les 5 membres non élus au Conseil Municipal sont également désignés par celui-ci.

Ces membres extérieurs doivent être choisis parmi des personnes reconnues pour leur compétence ou leur engagement dans le domaine social, notamment :

- Membres d'associations caritatives locales,
- Responsables d'œuvres sociales,
- Représentants d'organismes œuvrant dans le champ social.

La liste 1 est proposée :

Catherine DESJARDINS
Audrey GONNET
Audrey JACQUET
Richard MARECHAL
Maëlle BERTRAND

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : TREIZE

Bulletins Blancs : ZERO

Nombre de suffrages exprimés : TREIZE

Ont été proclamés membres du conseil d'administration : Catherine DESJARDINS - Audrey JACQUET - Audrey GONNET
- Maëlle BERTRAND - Richard MARECHAL

- Vote à l'unanimité

2) Modalités de mise à disposition de la salle Robert Girard

Monsieur le Maire propose de modifier les conditions d'utilisation de la salle « Robert Girard ».

Dans un souci de sécurité, de préservation des équipements communaux et de limitation des nuisances sonores, il est proposé de ne plus louer la salle aux particuliers.

Elle sera mise à disposition à titre gratuit dans les cas suivants :

- aux commissions communales ;
- aux professionnels intervenant dans le cadre d'activités encadrées (ateliers, manifestations organisées) ;
- aux structures partenaires de la commune (Communauté de communes, RPE, ateliers thématiques, etc.).

Julie APRICENA et Georges DE JESUS se portent contre cette mesure, en déclinant que la commune ne propose plus la location aux particuliers. Ils proposent une mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes, ainsi qu'une installation de systèmes permettant de limiter les nuisances sonores.

Frédéric CORDEAU confirme que cette mesure est dommageable pour les habitants de la commune, mais que la priorité reste la sécurité. Ne pouvant être assurée dans l'immédiat (absence d'accès handicapé, pas d'évacuation rapide en cas d'urgence, impossible de veiller au nombre de 40 personnes maximum dans la salle), cette mesure est soumise au vote :

- **Vote :** 11 pour
2 contre

3) Accessibilité route du Tremblay

Gaël DEFONTAINE, conseiller municipal, entre dans la salle.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'amélioration de l'accessibilité de la route du Tremblay, afin de permettre aux riverains d'y accéder depuis la route de Bourges.

Cette mesure vise à limiter l'affluence de véhicules aux abords de la mairie, zone identifiée comme accidentogène, notamment au niveau du virage précédant ce carrefour. De plus, le sens-interdit depuis la Route de Bourges impose

aux riverains de faire le tour en empruntant le carrefour de la mairie, ce qui représente près d'un km pour la boucle complète. Cela permettrait également de réduire la vitesse des véhicules arrivant de Bourges, lorsqu'une voiture emprunterait le virage de la Route du Tremblay. Cette mesure paraît simple de mise en œuvre et peu coûteuse, avec uniquement l'ajout d'un « saufs riverains » (déjà acquis) sous le sens-interdit.

Une phase d'expérimentation en trois temps serait mise en place afin d'évaluer l'impact de cette modification sur la circulation et la sécurité des usagers.

- 1) Distribution d'un document informatif aux riverains de cette rue.
- 2) Mise en œuvre pendant un à deux mois de la phase expérimentale.
- 3) Recueil de l'avis des riverains pour une mise en place définitive ou non.

Julie APRICENA et Georges DE JESUS se présentent contre cette mesure, qui leur semble accidentogène. Avec la vitesse des véhicules arrivant de Bourges et le virage en angle droit impliqué par cette modification, emprunter cette route depuis l'entrée de Soye serait trop dangereux. De plus, l'enrobé n'étant pas calibré pour un flux de véhicules si conséquent, cela engendrerait des coûts supplémentaires pour la commune. Ils proposent un regroupement des habitants de la Route du Tremblay et de la Rue des Martinettes, afin de recueillir leur avis avant de lancer la phase expérimentale.

L'ensemble des élus acceptent cette proposition. Ce point n'est donc pas soumis au vote et ajourné à la séance. Les habitants de la Route du Tremblay et des Martinettes seront convoqués à une réunion à la salle socio-culturelle ou au verger communal, afin de déterminer la mise en place de la phase de test ou non.

4) Modification de la délibération n°2026-02 – Création d'un poste non permanent

Afin d'assurer la continuité du poste de secrétaire générale de mairie de Fanny LEFRANC durant son congé maternité, il est nécessaire de modifier la délibération n°2026-02 relative à la création d'un poste non permanent, afin d'y préciser une date de tuilage fixée à compter du 1er mai 2026 et de remettre le poste en catégorie B. Une ouverture à candidature a été lancée et sera effective jusqu'au 15 avril. Quatre personnes ont déjà postulé et une a été rencontrée, les autres s'étant désistées.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette modification.

- Vote à l'unanimité

5) Désignation des délégués défense

Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres deux délégués défense chargés de représenter la commune.

Proposition : Francis SOAZANDRY et Johann SAFSAF.

- Vote à l'unanimité

6) Désignation des délégués sécurité routière

Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres deux délégués sécurité routière pour représenter la commune.

Proposition : Johann SAFSAF et Richard MARECHAL.

- Vote à l'unanimité

7) Représentation au sein de l'Association des Communes Riveraines du Polygone

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'Association des Communes Riveraines du Polygone.

Proposition : Titulaire : Frédéric CORDEAU / suppléant : Marc PERRONNET

- Vote à l'unanimité

8) Représentation au comité syndical du SMEACL

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du SMEACL (Syndicat Mixte Eau et Assainissement Non Collectif).

Proposition :

- Titulaire : Marc PERRONNET
 - Suppléant : Gauthier LECOMTE
- Vote à l'unanimité

9) Désignation des délégués du CIT *Point ajouté en début de séance*

Afin d'élire un délégué titulaire et un suppléant à représenter le CIT, la nouvelle proposition est la suivante :

- Titulaire : Frédéric CORDEAU
 - Suppléante : Constance DHORBAIT
- Vote à l'unanimité

9) Divers

Formation aux premiers secours :

À la suite de la visite des élus de la caserne des pompiers de Plaimpied-Givaudins, la mise en contact avec le SDIS a abouti à la proposition d'une journée de formation aux premiers secours pour une dizaine de personnes, à hauteur de 600€. Les deux agents techniques de la mairie seraient prioritaires, ainsi que les élus et les titulaires d'associations sportives.

Point sécurité :

Il paraît primordial de travailler sur la vitesse folle des usagers sur la Route de Crosses. Le CGR sera consulté afin d'étudier les différentes possibilités : ralentisseur à proximité de l'arrêt de bus ? Georges DE JESUS interpelle notamment sur la bonne mise aux normes des ralentisseurs dans la commune, avec celui de Crosses qui paraît hors-normes.

Fanny LEFRANC et Marc PERRONNET précisent qu'une étude de conformité a été réalisée lors du précédent mandat par le Centre de Gestion des Routes. Les documents de synthèse seront mis à disposition des élus souhaitant les consulter.

Le prochain conseil portant sur le vote du budget au lieu le 23 avril à 18h.

La séance est levée à 19h11.

Frédéric CORDEAU
Maire



Maëlle BERTRAND
Secrétaire de séance